

“UNE RÉVOLUTION DANS L'AMÉLIORATION DE LA VIE QUOTIDIENNE”

Création d'emplois, changement de comportement des consommateurs, constitution d'enseignes de services à la personne, lancement du chèque emploi service universel... sont autant de mesures qui doivent bouleverser le marché de l'emploi tout en améliorant la qualité de la vie quotidienne des Français.

INTERVIEW

■ Quel est l'impact sur l'économie du plan de développement des services à la personne ?

Le secteur des services à la personne est l'un des secteurs de l'économie française qui connaît la plus forte croissance annuelle (+ 5,5 %). C'est aussi un recruteur dynamique avec ses 1,3 million de salariés. Pourtant, seulement 3 % des Français avaient accès à des services à domicile, contre 50 % au Canada et 30 % aux États-Unis. Pour développer le secteur, il fallait donc stimuler la demande de services à domicile, notamment simplifier les démarches et baisser le coût de ces services. C'est tout le sens du chèque emploi service universel (CESU) qui donne droit à des aides fiscales et sociales. L'objectif est ainsi de lutter contre le travail illégal tout en garantissant une couverture sociale et une retraite à la personne qui intervient à votre domicile.

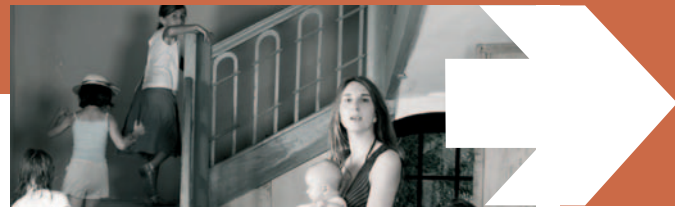
Le plan intervient aussi sur l'offre de services et surtout organise sa distribution. Malgré la richesse et la diversité des acteurs de services à la personne, le secteur souffrait de son fort éparpillement. C'est pourquoi, en février dernier, j'ai réuni tous les acteurs – historiques et nouveaux – du secteur, associations et entreprises, les invitant à s'associer pour offrir aux Français, partout sur le territoire, une meilleure accessibilité à la garde d'enfant, à l'aide à domicile, à l'entretien ménager, aux petits travaux de jardinage... Soit à plus de 20 métiers au total. Nous avons, ensemble, posé le principe de grandes enseignes nationales, qui peuvent mettre en contact les opérateurs et les consommateurs de services, en centralisant les demandes grâce à un numéro de téléphone unique que chacune d'elles propose.

La coordination de tous les acteurs et des initiatives du secteur est assurée par l'Agence nationale des services à la personne. Interlocuteur unique, elle soutient financièrement les projets d'enseignes, elle contrôle la qualité dans le secteur notamment en travaillant sur les enjeux de la professionnalisation. L'Agence a aussi une mission d'observatoire des évolutions du secteur et de la création d'emplois. En effet, les professionnels du secteur estiment que la mise en place du plan permettra, d'ici à trois ans, la création d'au moins 500 000 emplois.

■ Quel bilan pouvez-vous tirer sur le CESU ?

Le CESU a aujourd'hui remplacé les chèques emploi service et les titres emploi service. Il est diffusé depuis le 1^{er} janvier 2006 et, depuis le 26 juin, est encaissable directement en banque. Déjà 1,2 million de CESU, d'une valeur faciale de 14 euros ont été traités, soit une valeur totale de 16 millions d'euros. À ce titre, je salue le rôle du secteur bancaire, qui a respecté ses engagements dans les délais impartis aidant de la sorte au succès du CESU, ainsi que l'implication des professionnels qui sont à nos côtés depuis le démarrage du plan.

L'Agence a habilité les six premiers émetteurs de chèques emploi service universel préfinancés : Accor Services France



de 100 euros en CESU ne coûte à ce dernier que 40 euros et offre le même pouvoir d'achat pour l'employé. Déjà plus de 1 000 entreprises ont été séduites par ce dispositif. En septembre prochain, les entreprises qui se sont engagées dans la distribution du CESU préfinancé représenteront 3,6 millions de salariés ! Par exemple, des grands groupes comme Bayer Pharma ou Schneider électrique via le comité d'entreprise se sont déjà lancés dans l'aventure CESU.

■ Comment évaluez-vous le démarrage de ce plan ?

Environ un an après le vote de la loi du 26 juillet 2005 relative aux services à la personne, tous les outils sont en place : les textes d'application de la loi ont été publiés, une dizaine d'enseignes distributrices de services à la personne sont opérationnelles, le nombre d'entreprises et d'associations agréées a largement augmenté, passant de 6 000 à plus de 9 700 en quelques mois. Nous ne sommes qu'au début d'une "révolution" et d'un vrai changement dans l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens. Alors que le plan commence à produire ses premiers effets, le nombre d'emplois créés au premier trimestre 2006 (36 000) prouve le fort dynamisme du secteur qui se structure notamment en termes de professionnalisation. Avec tous les acteurs, nous travaillons à la valorisation de ces métiers, en renforçant la formation des salariés du secteur et en améliorant les conditions de travail. Emplois de proximité, ils doivent aujourd'hui être synonymes de qualité, pour que soit enfin reconnu leur rôle essentiel dans notre société, au service de chacun. ■

Propos recueillis par Carole Trambouze

Jean-Louis Borloo

Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement

“L'objectif est de lutter contre le travail illégal tout en garantissant une couverture sociale et une retraite à la personne qui intervient à votre domicile.”

(Accor), Chèque Domicile (groupe Chèque Déjeuner), Domiserve (filiale commune d'Axa et Dexia), La Banque Postale, Natexis Intertitres (Groupe Banque Populaire) et Sodexo Chèques et cartes de services (Sodexo Alliance), qui vendent aux entreprises le CESU préfinancé.

Au mois de juin dernier, j'ai réuni plus de 800 directeurs des ressources humaines à l'occasion du premier Forum de l'entreprise et des services à la personne. L'objectif de cette réunion était de démontrer aux entreprises l'intérêt d'accorder des CESU préfinancés à leurs salariés. En effet, une augmentation de 100 euros représente une charge de 120 euros pour l'employeur, alors qu'une somme

CONVENTION TRIENNALE

Développement de l'offre de services à la personne sur l'ensemble du territoire

■ Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Laurent Hénart, président de l'Agence nationale des services à la personne, et Francis Mayer, directeur général de la Caisse des Dépôts, ont signé le 10 juillet dernier une convention triennale par laquelle ils s'engagent à accélérer le développement des emplois de services à la personne, dans le cadre du Plan gouvernemental

de cohésion sociale. L'ANSP et la Caisse des Dépôts mettront l'accent sur l'adaptation de l'offre de services à la personne aux besoins des territoires, en appui des politiques des collectivités locales. Leur effort portera notamment sur la création de services dans les quartiers sensibles, caractérisés par un fort taux de chômage. La Caisse des Dépôts soutiendra, si nécessaire, la création d'outils financiers

adaptés aux activités de services à la personne. Le Fonds de cohésion sociale, dont l'État a confié la gestion à la Caisse des Dépôts pour favoriser – par un dispositif de garantie – le microcrédit professionnel et social, sera également mobilisé pour les personnes en difficulté ou au chômage souhaitant créer une entreprise de services ou exercer un emploi dans ce domaine.